

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 3 février 2020 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 21 JANVIER 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 21 JANVIER 2020, À 10 h 30, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Sont présents :

Monsieur le maire Simon Deschênes	
Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 1
Madame Ariane Lévesque	conseillère district n° 2
Monsieur Marc Portelance	Conseiller district n° 3
Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n° 5
Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6

Sont aussi présents :

Madame Josée Latour	trésorière
Monsieur Martin Richard	directeur général
Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

20-01-019

1.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

20-01-020

2.- Embauche de M. Adam Simard au poste temporaire sur liste de rappel d'opérateur de machinerie lourde

CONSIDÉRANT la résolution 19-11-297 autorisant l'ouverture de postes d'opérateur de machinerie lourde sur liste de rappel.

CONSIDÉRANT que trois candidats ont été retenus en entrevue et qu'un seul s'est démarqué par sa formation, sa compétence et son expérience, plus particulièrement en déneigement de routes pour le MTQ.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection d'embaucher M. Adam Simard au poste d'opérateur malgré le fait qu'il ne possède qu'une carte de compétence apprenti comme opérateur de pelle mécanique.

CONSIDÉRANT que, selon l'article 20.05 b) de la convention collective, l'Employeur doit exiger la carte de compétence lors de l'embauche de tout

nouvel opérateur.

CONSIDÉRANT que, suite à une réunion tenue le 10 janvier 2020 à 7 heures, au garage municipal, le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts est d'accord pour que M. Adam Simard soit engagé exceptionnellement au titre d'opérateur de machinerie lourde sur liste de rappel pour la période du chiffre de nuit qui se termine à la deuxième semaine d'avril mais, en cas de prolongation, l'article 20.05 b) s'appliquera.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que :

- M. Adam Simard soit embauché à titre d'opérateur de machinerie lourde sur liste de rappel, selon les conditions prévues au premier échelon de ce poste et conformément libellé du procès-verbal de la réunion du Syndicat tenue le 10 janvier 2020, à 7 heures.
- M. Adam Simard entrera en fonction le 22 janvier 2020 et devra fournir un examen physique pré-embauche ainsi qu'un formulaire d'antécédents criminels négatifs.

ADOPTÉE

20-01-021

3- Autorisation de paiement à Cubex suite à l'acquisition d'un tracteur articulé

Considérant que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, suite à un appel d'offres public, a accepté la soumission de Cubex Ltée pour la fourniture d'un tracteur articulé neuf.

Considérant que suite à la livraison du tracteur, il a été constaté qu'il s'agissait d'un modèle 2019 alors que la soumission de Cubex mentionnait la fourniture d'un tracteur 2020.

Considérant que Cubex justifie la livraison d'un modèle 2019 afin de ne pas se voir imposer des pénalités de retard de livraison et que le tracteur fourni a été sorti de la chaîne de montage quelques jours avant d'être considéré comme un 2020.

Considérant que le bien fourni est conforme au devis d'appel d'offres qui ne mentionnait pas d'année mais un état neuf.

Considérant qu'il s'agit de la seule soumission conforme déposée lors de cet appel d'offres.

Considérant que le 15 janvier 2020, nous avons reçu la confirmation du ministère des Affaires municipales par l'intermédiaire de M. Michel Gionest, directeur régional, que la Ville pouvait accepter le tracteur puisque conforme au devis et que la Ville pouvait négocier avec Cubex puisqu'il n'y avait qu'une seule soumission conforme.

Considérant le courriel de M. Stéphane Poirier, de Cubex Équipements, et la lettre de Scott Johnston de MacLean Engineering and Marketing Co. Ltd. confirmant que le tracteur MV14356 reçu est un modèle 2019 identique et de même valeur que s'il avait été étiqueté 2020.

CONSIDÉRANT que le courriel de M. Stéphane Poirier, représentant des ventes pour Cubex Équipements, confirme l'ajout d'une garantie d'une année supplémentaire d'une valeur de 3 863 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- Que le conseil accepte le tracteur articulé neuf 2019 au lieu du modèle 2020 proposé dans la soumission de Cubex Équipements.

- Que le conseil autorise le paiement de 246 672,77 \$ taxes incluses à Cubex Équipements.

ADOPTÉE

- 20-01-022 4- Mandat au directeur des Loisirs – rapport final – Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a bénéficié d'une aide financière dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019.

CONSIDÉRANT que l'adjointe au directeur des Loisirs, autorisée à agir à titre de mandataire déléguée pour le suivi de la demande d'appui financier, n'est plus à l'emploi de la Ville

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le directeur des Loisirs, M. Guy Fraser, soit mandaté pour agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier de l'année 2019, et à déposer le rapport final suite à la subvention reçue du ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019.

ADOPTÉE

- 20-01-023 5- Offre de stage rémunéré pour un inspecteur en bâtiment et en environnement

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser une offre de stage rémunéré d'inspecteur en bâtiment et en environnement d'une durée de 12 à 16 semaines. Le salaire offert sera de 15 \$ l'heure pour un étudiant de première année et de 18 \$ l'heure pour un étudiant de deuxième année.

ADOPTÉE

- 20-01-024 6- Achat d'appareil GPS pour l'équipement de déneigement des Travaux publics

CONSIDÉRANT la technologie actuelle, il est maintenant possible de connaître en temps réel la position et la vitesse de chaque camion de déneigement au Service des travaux publics.

CONSIDÉRANT que la majorité des plaintes pour le déneigement concerne la vitesse et le moment où le déneigeur passe dans la rue, il serait dorénavant possible de savoir quand, à quelle vitesse et combien de fois chaque camion de déneigement a passé devant chaque maison, et ce, à n'importe quel moment.

CONSIDÉRANT que le système de gestion de la flotte vient avec un module de suivi et d'entretien préventif des véhicules dont, entre autres, la possibilité d'envoyer une alarme par courriel au mécanicien lorsque le nombre d'heures de la machine pour le changement d'huile est atteint. Le suivi des heures de la machine et du kilométrage se fait en temps réel et est compilé sur le logiciel.

CONSIDÉRANT le gain en matière de sécurité qu'un tel système apporte pour les travailleurs.

CONSIDÉRANT le potentiel de gain en efficacité pour les opérations du service.

CONSIDÉRANT que ce même système est déjà bien implanté à l'ensemble de la flotte du MTQ et de ses sous-traitants depuis longtemps.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil accepte la soumission de Technologies CDWare pour la fourniture d'un système de positionnement GPS au coût de 5 413,75 \$ avant taxes, ou 6 224,46 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

20-01-025

7- Mise à niveau de la Maison de la culture – autorisation de paiement 2.3.8 à FNX-Innov

CONSIDÉRANT la résolution 17-12-339 acceptant la soumission de Les Consultants S.M. inc., au prix de 64 300 \$ avant taxes, pour les services professionnels en ingénierie structure, civil, mécanique et électricité, responsable de la conception des plans et devis ainsi que de la surveillance des travaux dans le cadre du projet de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture, incluant la salle de spectacle et la bibliothèque.

CONSIDÉRANT l'acquisition du Groupe S.M. inc. par FNX-Innov.

CONSIDÉRANT la facture 375249 de FNX-Innov au montant, avant taxes, de 3 114 \$.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement 2.3.8 de Planigram au montant de 3 580,32 \$ incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement 3 580,32 \$, taxes incluses, à FNX-Innov. Cette dépense sera prise à la réserve financière créée en vertu du Règlement 15-809 et/ou au poste budgétaire 03-310-72-711.

ADOPTÉE

20-01-026

8- Demande de modification du schéma d'aménagement de la MRC actuellement en vigueur pour permettre, en affectation forestière "Territoire privé", l'exploitation de la ressource naturelle "la pêche commerciale (axée sur les ressources du fleuve) et les activités connexes en excluant la transformation industrielle"

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Emmanuel Miville, de « Manu Pêche inc. », qui désire construire un atelier-entrepôt pour faire uniquement la réparation et l'entreposage des équipements de pêche de sa compagnie (filets, cages à crabes, etc.) sur le lot 4 325 439, en zone agroforestière au plan de zonage de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

CONSIDÉRANT que monsieur Emmanuel Miville de « Manu Pêche inc. » ne fera aucune activité de réparation ou de construction de navire, ni de transformation des produits de la pêche sur le terrain ou dans le bâtiment projeté, ce qui serait prohibé car ayant un caractère industriel.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de faire une demande de modification du schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie actuellement en vigueur afin qu'elle permette l'usage « Pêche commerciale axée sur les ressources du fleuve et les activités connexes en excluant la transformation à caractère industriel » sur l'affectation forestière « territoire privé ».

CONSIDÉRANT que la MRC de La Haute-Gaspésie donne son accord à la présente demande de modification de son schéma d'aménagement, la Ville de Sainte-Anne-des-Monts s'engage à modifier son plan d'urbanisme et son règlement de zonage pour permettre l'usage projeté en affectation du sol agroforestière.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de demander à la MRC de La Haute-Gaspésie de modifier son schéma d'aménagement actuellement en vigueur afin de permettre l'usage « Pêche commerciale axée sur les ressources du fleuve et les activités connexes en excluant la transformation à caractère industriel » sur l'affectation forestière « territoire privé».

ADOPTÉE

9- Période de questions

Il n'y a aucune question.

20-01-027

10- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 11 h 05..

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES  
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA  
GREFFIÈRE

/hl